



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 décembre 2003

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 9 décembre 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 23 décembre 2003

**Régime indemnitaire applicable aux personnels - modification de la
délibération du 28 mars 2003**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Christabelle CHOLLET

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
Mme Nathalie HIBERT donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Valérie UZANU donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Jacques LAMARQUE.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, M. Jean-Louis EPPLIN

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Par délibération en date du 28 mars 2003, le Conseil Municipal a adopté un régime indemnitaire applicable aux personnels municipaux.

Cette délibération ne faisait pas mention du régime indemnitaire des agents relevant du cadre d'emplois des agents d'entretien. En l'absence de nouvelle réglementation, ceux-ci conservaient le bénéfice de leur ancien régime indemnitaire .

Le décret n° 2003-1013 du 23 octobre 2003 modifiant le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux vient de définir les dispositions applicables à cette catégorie de personnes en matière de régime indemnitaire.

C'est pourquoi, il est proposé d'adopter le principe d'un rattrapage de régime indemnitaire des agents d'entretien et de leur verser en une seule fois au titre de l'année 2003 :

- l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures (IEMP)
(instituée par le décret 97-1223 du 26 décembre 1997)
au taux mensuel

- l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT)
(instituée par le décret 2002-61 du 14 janvier 2002)
sur la base de son montant mensuel affecté d'un coefficient égal à 2, 67.

Par ailleurs, par délibération du 27 juin 2003, le conseil municipal a adopté un régime indemnitaire applicable aux Assistants Territoriaux socio-éducatifs prévoyant "le versement aux intéressés d'une IFSTS (Indemnité Forfaitaire Représentative de Sujétions et de Travaux Supplémentaires) dans les limites des montants maximums tels qu'institués par le décret n° 2002-1105 du 20 août 2002".

Afin de compléter la définition de ce régime indemnitaire, il convient de préciser que l'IFSTS est affectée d'un coefficient égal à 2, 40.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- adopter le rattrapage indemnitaire des Agents d'Entretien et Agents d'Entretien qualifiés pour 2003,
- adopter le coefficient multiplicateur applicable à l'IFSTS des Assistants socio-éducatifs.

Les crédits correspondants ayant été inscrits aux budget principal et annexes 2003.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Luc DELAGARDE

[Ordre du jour](#)